

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018020269	19/04/2018

Référence de la décision : A/FB/2018-03-180

Renouvellement de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens de CIFFCO :

A été autorisé, à la demande de la société CIFFCO, le renouvellement de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains.

Cet agrément est valable jusqu'au 19 avril 2023.